



BONNETAN

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU **BUDGET PRINCIPAL 2026**

L'article 107 de la loi NOTRe modifie les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes. L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Cette note répond à cette obligation. Elle sera, comme le Compte Financier Unique 2025, le Budget Primitif 2026, disponible sur le site internet de la Commune de Bonnetan : www.bonnetan.fr

Préambule :

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, unité budgétaire, sincérité, spécialité et équilibre.

Le cycle budgétaire est le suivant : Budget Primitif (BP), Décision(s) Modificative(s) (DM), Compte Financier Unique (CFU).

La Commune de Bonnetan a décidé de lier l'adoption du Compte Financier Unique ainsi que le budget lors d'une et même séance du Conseil Municipal avant le 15 avril de chaque année ou le 30 avril en cas de renouvellement de l'Assemblée (Loi du 2 mars 1982).

Par cet acte, l'ordonnateur (le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en 2 parties, une section de fonctionnement (retraçant toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services) et une section d'investissement (présentant les programmes d'investissements nouveaux par opération de la collectivité). Chacune de ces 2 sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Budget Primitif 2026 – Budget Principal Commune de Bonnetan

Contexte :

Ce budget est élaboré dans un contexte national et local difficile. Aussi, ce budget a été construit en recherchant en permanence un équilibre entre les réductions ou stabilisation des dépenses, le maintien de la qualité des services assurés et une politique volontariste mais raisonnée d'investissements.

Date de vote du budget : 3 mars 2026

Nomenclature : M57 abrégé

Le Budget présenté et voté pour l'année 2026 s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, réelles et d'ordre pour un montant de **2 134 300 €** dont :

1 504 300 € à la section de fonctionnement

630 000 € à la section d'investissement dont 4 020 € en RAR dépenses.

I) La section de Fonctionnement

a- *Les Dépenses de Fonctionnement*

Chapitres / Dépenses de Fonctionnement	Proposé 2025	Proposé 2026
011 - Charges à caractère général	775 815,53 €	831 342,96 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	360 000,00 €	361 500,00 €
014 - Atténuations de produits	12 500,00 €	12 500,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	140 000,00 €	124 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 927,33 €	11 927,33 €
65 - Autres charges de gestion courante	149 225,00 €	141 000,00 €
66 - Charges financières	3 168,98 €	15 029,71 €
67 - Charges spécifiques	1 000,00 €	1 000,00 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	6 000,00 €	6 000,00 €
total dépenses	1 459 636,84 €	1 504 300,00 €

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont prévues à hauteur de 831 k€

Le budget 2026 propose une augmentation du chapitre en comparaison à l'exercice 2024 (+55 k€).

Les dépenses sont prévues de manière réfléchies et anticipées.

Il est inscrit des dépenses de gaz et électricité pour 75 k€, les dépenses de restauration et de garderie sont inscrites au Budget à hauteur de 140 k€, les coûts de maintenance pour 30 k€, les assurances pour 27.5 k€, le transport collectif est prévu à 12.5 k€ (prévisions activité piscine et sortie scolaires au sein des écoles).

Les autres postes de dépenses ont été reconduits sur la base des consommations moyenne depuis 4 ans.

Une provision de 268 342.96 € est prévue à l'article « 61558 - Entretien et réparations sur autres biens mobiliers » afin de faire face en urgence en cas de catastrophes naturelles (Intempéries, inondations, etc...).

Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) sont prévues à hauteur de 361 k€.

Chapitre stable par rapport à 2025.

Il est à noter que la collectivité emploie 8 agents, 6 Titulaires et 2 stagiaires, un agent (Service Technique) est partagé avec la commune de Camarsac à 50%.

Le chapitre 014 « atténuation de produits » est stable (12.5 k€).

Il correspond au FPIC (Fonds de Péréquation Inter Communal », c'est ce que la commune reverse à l'Etat car les taux d'impositions (Habitation sur Logement Vacant et résidences secondaires, Foncier Bâti et Non Bâti) pratiqués à Bonnetan sont inférieurs aux moyennes des communes de notre strate.

Les Autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont prévues à hauteur de 141 k €.

Sont inclus dans ce chapitre, les indemnités et cotisations des élus pour 45 000 €, la contribution au Service Incendie pour 20 000 €, les cotisations aux différents Syndicats intercommunaux (SIV, SIAEPA, etc..) pour 35 000 €, la subvention au CCAS pour 4 500 € et les subventions aux associations pour 7 950 € sans augmentation par rapport à 2025.

Les charges financières (chapitre 66) prévues à hauteur de 15 k€

Il s'agit des intérêts d'emprunts contractés par la collectivité pour des réalisations de travaux (école maternelle et colombarium) (2.7 k€). Ci-dessous, le tableau récapitulatif des emprunts en cours :

Année	Objet	Organismes	Montant Initial	Durée	Taux	Échéance finale
2017	Colombarium + voirie	Crédit Agricole	50 000,00 €	10 ans	1,16%	01/07/2026
2019	Ecole	Crédit Agricole	300 000,00 €	15 ans	1,64%	01/08/2033

12 k€ ont été ajouté à ce chapitre en prévision de la souscription d'un emprunt sur 2026.

Les charges spécifiques (chapitre 67) prévues à hauteur de 1 000 €

Ces crédits permettent de faire face à d'éventuelles annulations de titres de recettes sur les exercices précédents.

Le chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » est prévu à hauteur de 124 k €

Ces crédits sont prévus afin de financer les investissements prévus par la commune sur l'année 2026.

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre entre sections » est prévue à 11 927,33 €, il correspond à l'amortissement d'opérations antérieures (Assainissement Collectif) + SDEEG.

Années	Montant	Durée	Début	Fin
Subv. Assainissement	150 000 €	15 ans	2014	2028
Subv. Assainissement	21 410 €	15 ans	2015	2029

b – Les Recettes de Fonctionnement

Chapitres / Recettes de Fonctionnement	Proposé_2025	Proposé_2026
002 - Résultat de fonctionnement reporté	840 175,20 €	906 521,34 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	83 200,00 €	65 436,28 €
73 - Impôts et taxes	36 960,00 €	36 959,00 €
731 - Fiscalité locale	416 020,00 €	419 113,00 €
74 - Dotations et participations	74 781,64 €	75 920,38 €
75 - Autres produits de gestion courante	4 500,00 €	250,00 €
77 - Produits spécifiques	4 000,00 €	100,00 €
total recettes	1 459 636,84 €	1 504 300,00 €

Au 002 - résultat de fonctionnement reporté correspond à l'excédent cumulé de fonctionnement pour 906 521.34 €

Au chapitre 70 (produits des services) est inscrit une somme de 65 436.28 € dont :

- 59 311.36 € de recettes au titre des repas payés à la cantine du groupe scolaire,
- 6 124.92 € de participation aux frais de voirie versés par la CDC Coteaux Bordelais.

Au chapitre 73 (Impôts et taxes) est inscrit une somme de 36 959 € correspondant à :

- Attribution de compensation (3 504 €) et dotation de solidarité (33 455 €) versées par la CDC Les Coteaux Bordelais.

Au chapitre 731 (Fiscalité Locale) est inscrit les recettes issues

- Des impôts locaux pour 399 730 € (estimation car état 1259 non reçu) sans augmentation des taux d'impositions communaux (THLV / TFB et TFNB).
- Des taxes sur les pylônes électriques pour 19 383 € (même montant que réalisé 2025)

Au chapitre 74 (Dotations et participations) est inscrit une somme de 75 920.38 € répartie en

- 50 903 € au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat,
- 19 853 € au titre de Dotation de Solidarité Rurale (DSR) versée par l'Etat,
- 3 091 € au titre du Fonds Départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle, versée par le département de la Gironde.
- 1 057.38 € au titre du Fonds de Compensation de TVA (sur dépenses N-2)
- 1 016 € au titre de la compensation des exonérations de la TF par l'Etat

Au chapitre 75 (Autres produits de gestion courante) est inscrit une somme de 250 €

- Elle correspond à la location ponctuelle du foyer rural et du matériel de réception prêté aux habitants de Bonnetan uniquement.

Au chapitre 77 (Produits Spécifiques) est inscrit une somme de 100 € correspondant à des régularisations de mandats annulés.

II) La section d'investissement

a- *Les Dépenses d'investissement par opérations*

Il est prévu une enveloppe d'investissement de 587 488.69 € sur l'exercice 2026, hors RAR (4 020 €).

Ci-dessous, le détail par opérations d'investissement.

Dépenses par opérations	Somme de prévu 2025	Somme de prévu 2026	Somme de RAR 2026	Somme de Total Prévu 2026
202 - ACQUISITIONS DIVERSES	13 648,00 €	14 488,69 €		14 488,69 €
203 - AMENAGEMENT DU PARC	3 000,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €
204 - TRAVAUX EGLISE	15 000,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €
205 - MAISON DES ASSOCIATIONS	2 500,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €
207 - TRAVAUX DE VOIRIE	30 000,00 €	20 000,00 €		20 000,00 €
212 - REVISION PLU	15 000,00 €			0,00 €
216 - ECLAIRAGE PUBLIC	35 000,00 €	10 000,00 €		10 000,00 €
218 - FOYER RURAL	17 500,00 €	2 500,00 €		2 500,00 €
222 - LOCAL TECHNIQUE	2 500,00 €	2 000,00 €		2 000,00 €
223 - ECOLE (CHANTE RAINETTE)	15 000,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €
224 - CANTINE - CUISINE	10 980,00 €	3 000,00 €		3 000,00 €
225 - MAIRIE	5 000,00 €	2 000,00 €	4 020,00 €	6 020,00 €
227 - SECURISATION RD13E4		110 000,00 €		110 000,00 €
229 - ADAP	15 000,00 €			0,00 €
231 - NOUVELLE ECOLE	10 000,00 €	2 500,00 €		2 500,00 €
232 - CIMETIERE COMMUNAL	8 000,00 €	0,00 €		0,00 €
233 - RESTAURANT SCOLAIRE	15 000,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €
237 - Terrain de Couture		400 000,00 €		400 000,00 €
Total général	213 128,00 €	587 488,69 €	4 020,00 €	591 508,69 €

Opération 202 (Acquisitions diverses) : 14 488.69 €

Ces crédits sont prévus, entre autres, pour l'acquisition de mobilier à la maison des associations, le remplacement du Serveur informatique Berger Levraut de la mairie, l'achat de matériels pour le service technique.

Opération 203 (Parc de la mairie) : 5 000 €

Ces crédits sont prévus pour le remplacement ou la réparation du portail d'accès entre le parc et l'accueil périscolaire.

Opération 204 (Eglise) : 5 000 €

Ces crédits sont prévus pour des travaux de réparation et d'entretien de la toiture du clocher.

Opération 205 (Maison des associations) : 1 000 €

Crédits ouverts en cas de besoin.

Opération 207 (Voirie) : 20 000 €

Ces crédits sont prévus pour des petites réparations sur les voies communales ainsi que le curage des fossés.

Opération 216 (Eclairage Public) : 10 000 €

Crédits prévus pour le programme de remplacement des commandes d'éclairage public demandée par le SDEEG.

Opération 218 (Foyer rural) : 2 500 €

Crédits ouverts en cas de besoin.

Opération 222 (Local technique) : 2 000 €

Crédits ouverts en cas de besoin.

Opération 223 (Ecole élémentaire) : 5 000 €

Mise aux normes du système d'alerte intrusions.

Opération 224 (Cantine) : 3 000 €

Crédits ouverts en cas de besoin.

Opération 225 (Mairie) : 6 020 € (dont 4 020 € RAR)

Crédits ouverts (2000 €) en cas de besoin.

Opération 227 (Sécurisation RD13e4) : 110 000 €

Crédits ouverts pour 60 000 € en vue de réaliser des travaux d'installation de dispositifs permettant de réduire la vitesse de circulation sur la RD13 depuis le lotissement de la Loubière vers le Rond-point de Loupes, via l'allée du Pas Douen.

Crédits ouverts pour 50 000 € afin de terminer le cheminement piétonnier sur l'allée de la Croix du Roux (liaison bas du lotissement de Bareau vers le centre-bourg).

Opération 231 (Ecole Maternelle) : 2 500 €

Crédits ouverts en cas de besoin.

Opération 233 (Projet Restaurant scolaire) : 5 000 €

Crédits pour études préalables.

Opération 237 (Terrain de Couture) : 400 000 €

Crédits ouverts en vue de l'acquisition (achat + frais de notaire) d'une parcelle de 2730 m² située à proximité du centre-bourg en bordure du chemin de Couture et de la RD13e4. Le but de cette opération est de maîtriser les ventes et cessions en zone urbanisable du Centre-bourg et de compléter la réserve foncière communale mobilisable si besoins pour des projets futurs.

b- Les Dépenses d'investissement hors opérations

Sur l'année 2025, les prévisions de dépenses d'investissement hors opérations s'élèvent à **38 491.31 €**.

Dépenses Hors opérations	Somme de prevu 2025	Somme de prevu 2026	Somme de RAR 2026	Somme de Total Prévu 2026
Hors opération	24 587,00 €	38 491,31 €		38 491,31 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	100,03 €	100,00 €		100,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	24 486,97 €	38 391,31 €		38 391,31 €

Au chapitre 10 sont prévus 100 € afin de reverser 0.5% de la Taxe d'Aménagement perçue en 2025 à la Communauté de Communes Les Coteaux Bordelais.

Au chapitre 16 sont prévus 38 391.31 € et correspondent au remboursement du capital des emprunts contractés par la commune ainsi que la prévision de remboursement en cas de la souscription d'un nouvel emprunt en 2026 pour acquérir le Terrain de Couture (Opération 237). Estimation faite sur la base des premières offres de prêts reçues à la date du vote du budget, les consultations sont en cours avec de nombreux établissements bancaires.

Les intérêts, quant à eux, sont comptabilisés à la section de fonctionnement au chapitre 66 (cf. détail page 3).

L'encours de la dette au 01/01/2026 se chiffre à 171 774.10 € soit 159.94 € / habitant (Population DGF 2025 : 1 074 habitants).

c- Les Restes à Réaliser

Certaines dépenses engagées en 2025 n'ont pas pu être comptabilisés sur l'exercice. Elles ont été enregistrées en RAR sur l'exercice 2026.

Les RAR s'élèvent à 4 020 € en dépenses et correspondent à des travaux de rénovation du monument aux morts (opération 225).

d- Les Recettes d'investissement par opérations

Aucune nouvelle recette n'est prévue en 2025.

e- Les Recettes d'investissement hors opérations

Recettes Hors opérations	Somme de prevu 2025	Somme de prevu 2026	Somme de RAR 2026	Somme de Total Prévu 2026
Hors opération	237 715,00 €	630 000,00 €		630 000,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	51 179,40 €	46 431,13 €		46 431,13 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	140 000,00 €	124 000,00 €		124 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 927,33 €	11 927,33 €		11 927,33 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	34 608,27 €	47 641,54 €		47 641,54 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		400 000,00 €		400 000,00 €
Total général	237 715,00 €	630 000,00 €		630 000,00 €

Au chapitre 001, il s'agit de l'affectation du résultat 2025.

Au chapitre 021 (124 000€) sont prévus. On retrouve la même somme à la section de fonctionnement côté dépenses au chapitre 023 (cf. page 2). Il s'agit d'un virement entre section permettant de financer les opérations prévues au BP 2026.

Le chapitre 040 (11.9 k€) comptabilise les opérations d'amortissement, le même montant se trouve en section de fonctionnement côté dépenses au chapitre 042 (cf. page 3).

Au chapitre 10 (47.6 k€), les recettes sont prévues ainsi :

- 37 127.58 € à l'article 10222, correspondent au reversement par l'Etat du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA). La collectivité perçoit 16.4% du montant de ses dépenses d'investissement de l'année N-2 (2024) et sous certaines conditions.
- 10 513.96 k€ à l'article 10226, correspondent aux Taxes d'Aménagement prévues par la commune sur les permis de construire et les aménagements réalisés par les habitants de Bonnetan (estimation basée sur le réalisé 2025).

Au chapitre 16 (400 k€), il est prévu un emprunt en vue de l'acquisition du terrain de Couture (opération 237).